

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles,

19

DE
Peinture et de Sculpture

DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5134 / 12

A

de Lambilly

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d.....
qui..... l'objet de.....

ANNEXE

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourr.....
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Copie expédiée le 26-1-10

Veuillez agréer, M....., l'assurance
de notre considération distinguée.

NOTES

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 25 janvier 1910

Monsieur

5134/I2

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'Etat, du tableau qui faisait l'objet de votre lettre du 22 courant.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts rue du Musée n°9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

P. C. Gevaert

11. Pour en 1910
déposer au 5 rue du Palais
des Beaux-Arts

Bruxelles 32 Janvier 1910

1



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter
à messieurs les membres de la
Commission du musée les vingt-sept
par David Teniers. Les petits tableaux
provenant de la collection de
Monsieur Goethals de Courtrai et
nous sont parvenus par héritage.
Leur facture, leur provenance et
leur analogie avec ceux qui restaient

à la fin du XVIII^e siècle le
salon de la comtesse de Verrue
leur donnent beaucoup d'intérêt.

Nous serions désireux de
voir le musée de Bruxelles en
faire l'acquisition. L'authenticité
n'a jamais été contestée dans
la famille, l'état mauvais état
de la toile, nous avons dû les faire
reintoser, il y a quelques années.
Le prix que nous en réclamerions
serait 5000 f soit 1000 f par
panneau.

Dans l'espoir, messieurs

le Président que la commission
acceptera notre proposition, veuillez
agréer l'assurance de mes sentiments
les plus distingués.

Comte A. de Lamilly

119. rue de la Loi.

Bruxelles